

ASSISES DE LA FORÊT : Quel avenir pour la forêt dans le territoire Maralpin ?

Séance plénière de restitution des travaux du 12 juin 2026

Présentes pour l'ASPONA : Frédérique Lorenzi, Anne Kipp, Pauline Johanet

Animation Denis Cheissoux assisté d'Hervé Parmentier (Inspecteur général à l'inspection générale de l'environnement & développement durable) et d'Albert Mayer (ancien Directeur des forêts et des risques naturels à l'ONF)

Le directeur de la DDTM, Éric Lefebvre, ouvre la séance. Il rappelle l'importance de la forêt dans les Alpes-Maritimes : 67 % du département est boisé.

Nous sommes rentrés en phase d'adaptation au changement climatique. La forêt est à la fois une des solutions à cette adaptation et une victime.

L'esprit de ces assises, c'est de faire un pas vers l'autre pour que l'exercice ne soit pas vain. L'objectif est de dégager des réponses concrètes.

Le 14 septembre 2025 quatre axes ont été fixés (et le 13 février 2026 a eu lieu le lancement officiel des Assises). Aujourd'hui, neuf mois après, c'est presque un accouchement. On présente le bébé.

Eric Lefebvre préfère qu'on utilise l'expression "services rendus par la forêt" plutôt que "services écosystémiques".

AXE 1 - Consolider la coopération entre acteurs et les liens entre les services rendus par la forêt pour mieux la protéger et la valoriser au service des territoires.

Fiche action 1 : Renforcer la solidarité de territoires interdépendants - Présentation : Aline Comeau, Directrice du Parc National du Mercantour.

Enjeux : Développer une solidarité entre les territoires qui produisent et entretiennent les aménités et ceux qui en bénéficient Valoriser les services écosystémiques pour y parvenir.

Actions / pistes de réflexion :

- Élaborer une méthode d'évaluation des services écosystémiques adaptée au département : air, eau, risques, atténuation du changement climatique, production forestière, accueil durable, ...
- Rechercher des mécanismes de solidarité financière tels que les contrats de réciprocité et les expérimenter sur une zone pilote
- Déployer sur le département

Pilote(s) pressenti(s) : Parc National du Mercantour

Partenaires : DDTM. OFB. DREAL. Agence de l'eau. AgroParisTech. Cabinet Hélios avocats associés, CNRS, PNM, Région (cf SRB, Planification écologique), Région & FIBOIS / RESPIR, PNR, CD06, EPCI, COFOR, communes d'Aiglun et d'Annecy, WWF - « *Nature Impact* », associations de protection de la nature, Commissariat de massif des Alpes

Échéance(s) : 2028 : expérimentation sur zone pilote

2030 : déploiement de la méthode à l'échelle du département

Pistes de financement identifiées : /

Fiche action 2 : Adapter la réglementation pour mieux maîtriser les projets impactants - Présentation : Guillaume Chaffardon DDTM

Enjeux : Préserver les continuités forestières et protéger la biodiversité qui leur est associée

Diminuer les menaces sur certains milieux et espèces, liées aux activités humaines

Actions / pistes de réflexion :

- Étudier les possibilités de réviser l'arrêté préfectoral relatif aux seuils de défrichement sur les massifs menacés, en vue de l'abaissement de ces seuils
- Étudier les conditions de déclenchement de la clause filet (qui permet de soumettre à examen au cas par cas des projets situés en deçà des seuils et qui sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé)
- Actualiser le document cadre départemental sur le photovoltaïque
- Créer si besoin une fiche de recommandations à destination des communes et EPCI pour intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme
- Baisser et harmoniser à l'échelle régionale le seuil des autorisations de coupes pour encourager la réalisation des documents de gestion durable

Pilote(s) pressenti(s) : DDTM

Partenaires : OFB, DRAAF, DREAL, PNM, ONF, CNPF, Chambre d'agriculture 06, CD06, communes dont COFOR

Échéance(s) : 2027

Pistes de financement identifiées : /

Fiche action 3 : Renforcer les complémentarités eau - forêt

Présentation : Cyril Marro (SMIAGE)

Enjeux : Préserver les milieux forestiers de montagne dont découlent la régulation et la qualité des eaux à l'échelle du département.

Préserver/restaurer les berges lors ou à la suite de travaux de protection terrestre, rétablir la morphologie et la gestion sédimentaire des cours d'eau pour favoriser la biodiversité et réduire la température de l'eau.

Actions / pistes de réflexion :

- Conduire une action pilote dans une vallée de reconstitution de la ripisylve en tête de bassin (Vésubie et/ou Roya CARF) pour favoriser le soutien d'étiage en concertation entre les forestiers et les gestionnaires de l'eau (choisir de préférence un secteur avec un périmètre de captage d'eau potable). La vallée de la Vésubie (Madone de Fenestres rive droite) est pressentie pour la conduite de cette action au printemps 2027.
- Assurer l'évaluation de cette action sur le long terme.
- Faire un kit pédagogique à l'attention des entrepreneurs de travaux forestiers sur l'eau (par exemple sur les franchissements d'eau) et les zones humides, pour les informer sur la réglementation et faciliter leurs démarches.

Pilote(s) pressenti(s) : SMIAGE

Partenaires : OFB, ARS, ONF, CNPF, PNM, PNR, FDC, DDTM, ONG, Fédération de pêche, associations de protection de la nature

Échéance(s) : 2028

Pistes de financement identifiées : SMIAGE

AXE II - Renouveau forestier dans le contexte du changement climatique et de la pression des ongués.

Fiche action 1 : Renouveau les peuplements forestiers : adaptation et atténuation du changement climatique - Présentation ONF

Enjeux : Il faut regarder derrière et devant nous : profiter du retour des expériences passées. Comment évolue le peuplement forestier lorsqu'il est laissé en libre évolution ? Se renouvelle-t-il plus vite ou moins vite que lorsqu'il est aidé ?

Adapter la forêt au changement climatique pour la rendre plus résiliente

Prioriser les peuplements vulnérables et dépérissant à renouveler

Expérimenter différentes modalités sylvicoles

Accompagner les gestionnaires à renouveler de façon durable ces peuplements

Atténuer le changement climatique avec la forêt comme levier

Maintenir le couvert forestier et la biodiversité qui lui est associée

Protéger et renforcer la biodiversité forestière pour garantir la pérennité et la robustesse des peuplements

Actions / pistes de réflexion :

- Assurer le suivi de l'impact du changement climatique (Renecofor, BioClimSol) et l'expérimentation des essences (ClimEssences)
- Finaliser la cartographie des zones prioritaires de renouvellement forestier à une échelle opérationnelle (forêts publiques et privées groupées)
- Examiner la possibilité d'un observatoire en réserve biologique et créer un observatoire du changement climatique en zone du cœur du PNM.
- Faire des retours d'expérience sur les renouvellements déjà réalisés
- Porter a minima 10 projets de renouvellement d'ici 2030, en forêt publique et privée

Fiche action 2 : Retrouver l'équilibre sylvo-cynégétique (cynégétique = qui se rapporte à la chasse) - Présentation : Olivier Gastaud chasseur

Quelqu'un de l'ONF intervient pour rappeler qu'il faut diversifier les essences et les itinéraires sylvicoles. Toute mono-sylviculture présente un risque.

Enjeux : Disposer de la cartographie de l'impact des ongués à une échelle opérationnelle
Équilibrer les populations d'ongués sauvages

Actions / pistes de réflexion :

- Croiser la cartographie de l'intensité des dégâts de gibier en forêt avec celle des zones prioritaires de renouvellement forestier (document unique forêts publiques et privées)
- Poursuivre l'adaptation du plan de chasse en lien avec le Schéma départemental de gestion cynégétique et la concertation sur les seuils et la flexibilité des plans de chasse
- Sensibiliser, former et impliquer les propriétaires forestiers, détenteurs du droit de chasse
- Étudier un projet de circuit court de valorisation et de commercialisation de la venaison avec les élus

Pilote(s) pressenti(s): copilotage ONF, CNPF, FDC

Partenaires : OFB, PNM, DDTM, Région, COFOR, PNR

Échéance(s) : 2026

AXE 3 - Mobilisation des bois et filières

Fiche action 1 : Dynamiser l'exploitation forestière dans une logique de gestion durable et de complémentarité des territoires

Enjeux : Développer la gestion forestière durable pour permettre une meilleure adaptation des forêts au changement climatique

Augmenter la capacité des forêts à stocker du carbone, maintenir les fonctions écologiques et sociales de ces espaces naturels

Augmenter la mobilisation du bois pour renouveler les forêts et approvisionner les transformateurs locaux

Actions / pistes de réflexion :

- Multiplier les plans de gestion forestière en forêt privée (50% de la surface forestière en 06) pour permettre aux propriétaires (très nombreux car la forêt est très morcelée) ou organismes gestionnaires d'établir des objectifs de gestion et de programmer les coupes et travaux sylvicoles.
- Mettre en place une réunion annuelle ONF, CNPF, COFOR pour renforcer l'articulation des documents de gestion et le regroupement des coupes (partage du programme annuel des coupes avec l'antériorité nécessaire pour organiser le regroupement des propriétaires privés le cas échéant, échanger sur les coupes et invendus).
- Lors de cette réunion, définir les zones prioritaires nécessitant une coordination des acteurs et des moyens (zones pertinentes pour travailler en synergie et sur lesquelles une complémentarité des compétences est requise), répondre aux problématiques spécifiques de chaque zone par les outils adaptés comme par exemple : mobilisation des élus, création de structures de regroupement des propriétaires, regroupements public - privé

Fiche action 2 : Organiser la filière à l'échelle du département, trouver un équilibre entre la ressource et l'approvisionnement

25 % de la construction a besoin du bois.

Enjeux : Approvisionner les entreprises de transformation en bois local
Valoriser le bois local, soutenir / promouvoir la demande en bois local
Sécuriser l'activité des entreprises existantes et permettre le développement de la filière
Etudier les opportunités sur les nouveaux usages du bois et le cas échéant former

Actions / pistes de réflexion :

- Créer un comité de filière qui se réunira 2 fois par an pour renforcer : l'étude des besoins des entreprises, la recherche de solutions pour l'approvisionnement bois, l'accompagnement des projets et la recherche de foncier et le suivi des évolutions
- À tous les stades de vie de l'entreprise (installation, extension, transmission), ce comité devra :
- Améliorer la lisibilité des conditions d'installation pour les porteurs de projets
- Élaborer un document d'aide à l'installation
- Organiser la concertation entre collectivités, État et acteurs de la filière

- Intégrer ces enjeux dans les documents d'urbanisme (notamment par le classement en espaces boisés classés) dans le respect du cadre réglementaire, avec l'appui direct de l'Etat et, le cas échéant, proposer des évolutions réglementaires

- Elaborer une stratégie territoriale de filière dans une logique de complémentarité littoral montagne.: parangonnage (= analyse comparative) pour construire un écosystème favorable au développement de la filière (autres départements, Suisse, Autriche, PNR de la Chartreuse qui a travaillé avec l'EPFL et des architectes à la réalisation de structures-bois à longue portée et la création d'une AOC Bois de Chartreuse, Piémont pour les plantations de peupliers à courte évolution ...), , étude de marché si besoin, anticipation des besoins fonciers à moyen et long terme, développement de la certification (« *bois des Alpes* »/à davantage territorialiser ?), réflexion sur la création d'un "cluster bois" intégrant les nouveaux usages du bois, la formation, l'innovation et la recherche

ASPONA : dans les projets de construction/rénovation, encourager l'utilisation de bois locaux (comme le mélèze) plutôt que les bois exotiques en s'appuyant sur le CAUE et développer à cette fin une filière de seconde transformation

Pour les sous-produits, valorisation pour l'isolation des bâtiments, sensibilisation des aménageurs et des collectivités publiques concernant l'installation d'unités de chauffage collectif (pour un quartier, un lotissement, un bâtiment public, ...)

Pilote(s) pressenti(s) : FIBOIS

Partenaires : entreprises, Commissariat de massif, DRAAF, DDTM, ONF, CNPF, CAUE, Ordre des architectes, Syndicat des architectes, Club'Immo, CCI, Région Rising Sud, PNR, CD06 (acquisition de matériel), COFOR, EPCI, Banque des territoires, BPI France

Échéance : 2028

Pistes de financement identifiées : Banque des territoires, DRAAF, Région, CD06 (acquisition de matériel)

La maire du Broc intervient pour rappeler que lorsqu'on parle de la forêt on ne peut pas uniquement l'envisager comme un univers à rentabiliser. La forêt c'est du vivant.

Un menuisier indique que le foncier est un gros problème : pour une menuiserie, il faut 1 000 m² = mission impossible.

FNE PACA demande ce que devient le bois des hectares déboisés pour les panneaux photovoltaïques. On n'a aucune traçabilité de ce bois.

Guillaume Chaffardon intervient pour rappeler que l'objectif n'est plus de développer le photovoltaïque sur les espaces naturels. Il n'y a plus aucune autorisation de ce type dans les Alpes-Maritimes.

AXE 4 - Éducation à l'environnement et communication.

Fiche action 1 : Éduquer les publics aux bonnes pratiques de la forêt.

Enjeux : Expliquer la complémentarité des territoires producteurs et bénéficiaires des aménités forestières

- Expliquer la multifonctionnalité des forêts : le rôle des écosystèmes, de la gestion forestière, de la chasse, les enjeux du renouvellement forestier face au changement climatique, l'intérêt de la transformation et des diverses utilisations du bois
- Responsabiliser le public, encadrer l'augmentation de la fréquentation, réduire l'impact des activités humaines sur les milieux naturels

Actions / pistes de réflexion :

- Construire un discours commun
- Expérimenter un parcours éducatif "forêt" du primaire au lycée avec des modules pédagogiques techniques à l'échelle du département (services rendus par la forêt et la biodiversité, complémentarité des territoires, changement climatique, sylviculture, exploitation et transformation du bois) et avec des sorties sur le terrain.
- Faire la synthèse de l'existant en le contextualisant aux Alpes-Maritimes en matière de codes de l'usager et autres documents, pour mutualiser les bonnes pratiques d'accueil du public: comportements à adopter (circulation, déchets, feu, cueillette, respect de la propriété privée, sports de pleine nature...), explication des enjeux (biodiversité, gestion forestière, chasse, DFCI), réglementation.
- Prévoir diffusion multi-canaux : supports numériques, signalétique, livrets, offices de tourisme, écoles Organiser et canaliser la fréquentation : orientation vers des itinéraires et "hotspots" adaptés, préservation de zones de tranquillité, aménagement de points d'accès (parkings, entrées de sites).

Pilote(s) pressenti(s) : DDTM

Partenaires : Education nationale, DDTM, PNM, ONF, CNPF, FDC06, CD06, PNR, EPCI, COFOR, associations d'éducation à l'environnement, associations de protection de la nature, professionnels du tourisme et des activités de pleine nature, Commissariat de massif des Alpes dans le cadre duquel le Préfet Hottiaux entend présenter la stratégie forestière 06.

Échéance : 2030

La maire du Broc rappelle que les jeunes générations sont très réceptives aux problématiques du changement climatique malgré une sédentarité plus prégnante sur ces générations que les autres.

Le COPIL devrait se réunir une fois par an.

La Principauté pourrait être un financeur important (à expertiser).

L'idée c'est de porter ces Assises au niveau national.

La transversalité n'est pas qu'un terme à la mode, c'est une nécessité.

Discours de clôture du Préfet :

Il faut prendre en main le sujet de la forêt car notre forêt est en danger. On commence maintenant pour être opérationnel en 2035.

Ces assises reposent sur deux convictions : la forêt c'est la biodiversité (services écosystémiques), la qualité de l'air et la régulation de la qualité de l'eau. Notre département était un château d'eau, ce qu'il n'est plus le cas.

Nos forêts rendent des services silencieusement.

Il faut une solidarité entre le moyen Pays, le haut Pays et le littoral. Il y a dans notre département des richesses que personne ne détient seul mais dont chacun dépend.

Les fiches actions sont notre feuille de route jusqu'en 2035. Seule une approche transdisciplinaire nous permettra de faire face au changement climatique.